



---

Municipalité de  
Sainte-Mélanie

---

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT No. 609-2020**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 609-2020 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 569-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement numéro 206-90.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication au verso

---